

AVIS DE TRANSFERT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE N°20/031 Grand Port Maritime du Havre



- Direction territoriale du Havre -
Publié le 12 Juin 2020

La société HAVRE LOGISTIQUE A et le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) ont conclu à l'amiable en considération des accords contractuels antérieurs intervenus entre les parties, le 18 janvier 2019 et pour une durée de 45 ans (soit jusqu'au 17 janvier 2064), une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public portuaire constitutive de droits réels n° 19-021 portant sur la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 114 159 m² en vue de l'édification et de l'exploitation d'un entrepôt logistique de 48 000 m² situé sur le Parc Logistique du Pont de Normandie 2. La délivrance de ce titre a fait l'objet de la publication d'un avis d'attribution n° 19/003 le 8 février 2019. La construction de l'entrepôt logistique est aujourd'hui achevée et des accords contractuels portant sur la sous-occupation d'une partie des surfaces de l'entrepôt ont d'ores-et-déjà été conclus.

Publication(s)



AVIS DE TRANSFERT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

N°20/031

La Direction territoriale du Havre a l'honneur de vous adresser ce document en vertu de l'article 10 de la loi n° 2019-1150 du 12 novembre 2019 relative à la transparence de l'information administrative, à la simplification du droit et au soutien des territoires.

En application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2019-1150 du 12 novembre 2019 relative à la transparence de l'information administrative, à la simplification du droit et au soutien des territoires, vous pouvez accéder à la version simplifiée de ce document.

La Direction territoriale du Havre a l'honneur de vous adresser ce document en vertu de l'article 10 de la loi n° 2019-1150 du 12 novembre 2019 relative à la transparence de l'information administrative, à la simplification du droit et au soutien des territoires.

En application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2019-1150 du 12 novembre 2019 relative à la transparence de l'information administrative, à la simplification du droit et au soutien des territoires, vous pouvez accéder à la version simplifiée de ce document.

La Direction territoriale du Havre a l'honneur de vous adresser ce document en vertu de l'article 10 de la loi n° 2019-1150 du 12 novembre 2019 relative à la transparence de l'information administrative, à la simplification du droit et au soutien des territoires.



Les données sur lesquelles sont basées les informations relatives aux entreprises sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Grand Port Maritime du Havre - 2020/031 - N°20/031 - Grand Port Maritime du Havre
100 rue de la République - 76600 Le Havre - France
Tél : 02 32 00 11 11 - www.gpmh.com

AVIS DE TRANSFERT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE N°20/031 Grand Port Maritime du Havre

PDF - 652.58 KO



TÉLÉCHARGER